

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

23 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	10

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Analyse juridique de l'adhésion du SITUS au Service Public Local (SPL) émanant de la transformation de la R.T.A	Projet de rapport
	N°9

Dans le cadre du changement de statut de la Régie des Transports de l'Aisne et plus précisément sa transformation en Service Public Local, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du Sud du département de l'Aisne ont souhaité se faire assister d'un Cabinet conseil et d'un avocat.

La prestation des cabinets MBC et Maître PANASSAC, définie dans le document joint, est de 8.800€ HT à diviser par trois. Chaque AOM (Communauté d'Agglomération de Château Thierry - Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère et SITUS) devra signer un bon de commande et le remettre au prestataire.

Il est bon de préciser qu'il n'y a aucune hostilité dans cette démarche sinon de garantir les droits et les intérêts de chacune des parties prenantes.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de prendre acte et de donner leur accord.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

D.S

DELIBERATION

Les membres du Comité syndical, prennent acte et donne leur accord pour la réalisation d'une analyse juridique relative à la transformation de la RTA en SPL qui sera effectuée pour le compte de trois Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dont le S.I.T.U.S., par les Cabinets MBC et Maître PANASSAC.

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
N'a pas pris part au vote : 1

Et ont signé au registre les membres présents

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
31 OCT. 2018**

Affiché, 31 Octobre 2018
Pour extrait conforme,

